

# e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N°17

OCTOBRE 2015

## PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS LE DITRIM : MIEUX INFORMER LA POPULATION

Le Document d'Information Territorial sur les Risque Majeurs (DITRIM) a été réalisé par la cellule de Gestion des Risques Majeurs de la Collectivité de Saint-Martin. En l'absence de la Présidente, le DITRIM a été officiellement présenté à la presse, le vendredi 09 octobre 2015, par le 1er vice-président Guillaume Arnell, lors des Journées de la Sécurité Intérieure à Marigot. Ce document, qui a pour objectif l'information la plus large auprès du grand public, est accompagné d'un petit fascicule regroupant les mesures de prévention et de secours à observer, qui sera distribué à 40 000 exemplaires.



La création du DITRIM de Saint-Martin est une initiative de la Collectivité qui intervient dans le cadre du respect du droit à l'information préventive du citoyen initié au niveau national. C'est dans cette

optique de communication et de prévention impulsée par le gouvernement de Manuel Valls que la Cellule de Gestion des risques majeurs de la Collectivité,

### SOMMAIRE

Page 1 :

- Présentation du DITRIM sur les risques majeurs

Page 2 :

- L'Edito de la Présidente
- Présentation DITRIM (suite)

Page 3 :

- Les décisions du conseil exécutif

Page 4 :

- La Brigade verte opérationnelle
- Intervention au Quartier d'Orléans

Page 5 :

- Travaux de marquage de la Zone Bleue
- Journée de la sécurité intérieure

Page 6 :

- Bourse d'études supérieures
- Rencontre avec le représentant du recteur

Page 7 :

- Zoom sur la Semaine Bleue
- Conférence Invest Caribbean Now

Page 8 :

- Succès des Portes Ouvertes des Sports
- Une belle Journée du Patrimoine

Page 9 :

- Rencontre avec le CSA
- Concours de l'innovation avec Initiative Saint-Martin Active

Page 10 :

- Départ de Matthieu Doligez
- Départ de Jean-Marie Jespère
- Rencontre avec le vice-procureur Ohayon

Page 11 :

- L'actualité de l'Office de Tourisme

Page 12 :

- Les brèves du mois

Page 13 :

- Les communiqués du mois

Page 14 :

- Les activités péri et extrascolaires de la CTOS



## L'édito de la Présidente

Je suis particulièrement fière de vous présenter à la Une de notre newsletter mensuelle le Document d'Information Territorial sur les Risques Majeurs (DITRIM) et son fascicule, réalisés par la cellule de Gestion des Risques Majeurs de la Collectivité. C'est une initiative importante en faveur de notre population, car elle peut désormais s'appuyer sur des recommandations précises. La gestion d'une situation de crise dépend autant de la préparation de la collectivité que de la réaction des habitants de notre territoire, c'est pourquoi la Collectivité a décidé d'informer le plus largement possible, et de distribuer 40 000 exemplaires du fascicule sur tout le territoire.

Dans un autre registre, la mise en place d'une brigade verte pour le nettoyage des plages impactées par les algues brunes, est un pas en avant de la part de nos institutions dans la lutte contre la prolifération de ces algues qui dénaturent nos plages et ont une incidence directe sur le cadre de vie de nos concitoyens et de nos visiteurs.

Dans le cadre des politiques publiques engagées en faveur de la Jeunesse, la Collectivité poursuit les travaux de remise aux normes des plateaux sportifs.

Après l'inauguration du plateau de Sandy Ground au mois d'août dernier, c'est maintenant à ceux de Cul de Sac et Orléans de refaire peau neuve. Les travaux s'étaleront sur 8 semaines avant de laisser la place à deux structures flambant neuves à disposition de nos jeunes.

Je me suis rendue à l'Elysée au mois de juillet, puis au mois de septembre, afin d'effectuer le suivi des dossiers prioritaires avec le gouvernement sur lesquels le président Hollande s'est engagé lors de sa venue à St Martin. Le processus est en marche et nous veillons avec mes équipes à mener à terme ces négociations cruciales pour l'avenir de Saint-Martin.

Le prochain conseil territorial, début novembre, sera une étape importante de cette fin d'année, avec la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2016 et la présentation du contrat de ville qui sera signé en préfecture fin novembre et qui débouchera sur des actions concrètes dans les deux quartiers prioritaires (Sandy Ground et Orléans) en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

représentée par le conseiller territorial Louis Fleming, et animée par la responsable de service Charlotte Terrac, a élaboré le Document d'Information Territorial sur les Risques Majeurs (DITRIM), en français et en anglais. La cellule a également produit un petit fascicule de mesures de prévention et de secours ; une initiative fortement soutenue par la Présidente Aline Hanson, soucieuse de prévenir et protéger la population.

Comme le 1er vice-président Arnell l'a également mentionné devant les médias, « ce document a pour but d'informer les habitants de Saint-Martin sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques. Il comporte donc les conduites à tenir en cas de risques majeurs ».

Vendredi 09 octobre sur le Front de mer de Marigot, 265 fascicules ont été distribués par la Collectivité, dont 135 à des écoliers. Les fascicules ont été remis aux enseignants des écoles présentes pour un complément pédagogique en classe avant la distribution aux élèves.

La sécurité civile, de manière générale est chargée de la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environne-



ment. Ce rendez-vous annuel des rencontres de la sécurité était donc le parfait endroit pour lancer la distribution des tout premiers fascicules en amont d'une diffusion beaucoup plus large auprès de la population saint-martinoise d'ici le mois de novembre. Il sera alors possible pour tout-un-chacun de trouver le fascicule (Fr/An) dans toutes les institutions locales (CCISM, CESC, Services de l'état, services de la Collectivité, écoles, collèges et lycée, conseils de quartier, port, aéroport, office du tourisme, périscolaire, etc.) et dans les lieux stratégiques de Saint-Martin.

La présidente Aline Hanson a salué le travail réalisé par la cellule de Gestion des Risques Majeurs de la Collectivité, qui a produit un document précieux pour la population qui peut désormais s'appuyer sur des recommandations précises. « La gestion d'une situation de crise dépend autant de la préparation de la collectivité que de la réaction des habitants de Saint-Martin », a conclu la présidente.

**SAINT-MARTIN**  
Collectivité d'Outre-Mer

**En cas de danger ou d'alerte**  
In case of danger or an alert

- 1 Abritez-vous**  
Take shelter
- 2 Ecoutez la radio**  
Listen to the radio
- 3 Respectez les consignes**  
follow the instructions

Pour en savoir plus, consultez  
For more informations

→ À l'hôtel de la Collectivité :  
Le DITRIM (Document d'Information Territorial sur les Risques Majeurs)

→ Sur Internet :  
<http://www.com-saint-martin.fr>

**MESURES DE PRÉVENTION ET DE SECOURS**

**PREVENTION AND SAFETY MEASURES**

### Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Aline Hanson  
RÉDACTION DES TEXTES ET PHOTOS : service communication de la Collectivité de Saint-Martin  
COPYRIGHT : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !  
Faire une demande par mail à [nathalie.longato@com-saint-martin.fr](mailto:nathalie.longato@com-saint-martin.fr) ou [richard.malvasio@com-saint-martin.fr](mailto:richard.malvasio@com-saint-martin.fr)  
Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.



# Les dernières décisions du conseil exécutif

Le conseil exécutif de la collectivité de Saint-Martin se réunit de façon hebdomadaire afin de délibérer sur les affaires courantes de la Collectivité. Lors des séances du 8 et du 15 septembre 2015, les élus de l'exécutif ont pris un certain nombre de décisions.



## La Collectivité finance le déplacement d'une délégation saint-martinoise aux Rencontres Jeunes et Patrimoine outre-mer

Lors de la séance du mardi 8 septembre 2015, l'assemblée délibérante a ainsi voté la prise en charge par la Collectivité du déplacement d'une délégation de Saint-Martin aux Rencontres Jeunes et Patrimoine de l'outre-mer, édition 2015.

Cette prise en charge consiste à financer les frais de séjour d'un groupe de 8 jeunes et 2 accompagnants, à hauteur de 2500 euros, afin qu'ils représentent la collectivité aux Rencontres de la fondation Jeunes et Patrimoine de l'outre-mer. Le but de ce déplacement étant essentiellement de sensibiliser les participants aux enjeux et aux problématiques du patrimoine architectural et culturel de Saint-Martin.

## Un espace de 328m2 mis à disposition de la DAC pour stocker le mobilier archéologique

Lors de cette même séance du 8 septembre, le conseil exécutif a donné autorisation à la Présidente du conseil territorial de signer une convention de mise à disposition d'un espace au sein du bâtiment de la Médiathèque et des Archives territoriales, pour le dépôt archéologique de l'état. L'espace où étaient jusqu'ici stockés les vestiges archéologiques mis à jour sur le territoire de Saint-Martin étant devenu insuffisant (70m2 dans l'ancienne prison de Marigot), cette nouvelle convention met à disposition de l'état (DAC) un espace de 328m2 situé dans le bâtiment de la Médiathèque et des Archives Territoriales, Concordia. En tenant compte de l'accroissement du mobilier archéologique au regard des futures fouilles liées notamment à la législation sur l'archéologie préventive et de la volonté de la DAC d'y adjoindre une aire d'études, les besoins estimés de superficie sont de l'ordre de 300m2. Ce nouvel espace a été attribué pour une durée de dix ans.

## Une aide exceptionnelle à l'association Pelicarus

Lors de la séance du 15 septembre 2015, le conseil exécutif a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle à l'association saint-martinoise Pelicarus, afin de financer sa participation au Campus étudiants outre-mer, organisé au ministère des outre-mer, ainsi que sa participation aux commémorations du 11 novembre aux Pays-Bas.

Le campus outre-mer a pour vocation d'informer les jeunes ultramarins en études dans l'hexagone. L'association Pelicarus aide, elle aussi, les jeunes étudiants saint-martinois à s'installer en métropole, en les assistant dans leurs démarches. L'association participera également à la commémoration du 11 novembre aux Pays-Bas. Cette manifestation permettra d'échanger avec des associations sœurs de la partie néerlandaise.

Le conseil exécutif a donc décidé d'octroyer une aide exceptionnelle à Pelicarus pour le financement de ces deux événements. L'association recevra la somme de 5000 euros, dont 2500 euros pour la participation au campus outre-mer et 2500 euros pour la célébration du 11 novembre aux Pays-Bas.

## Un nouveau nom pour la salle Omnisport de Galisbay

Réuni en séance plénière le mardi 15 septembre 2015, le conseil exécutif a décidé de donner un nom à la salle Omnisports de Galisbay, qui est en cours de rénovation et qui ouvrira ses portes à la rentrée de la Toussaint. Depuis sa construction, la salle omnisports n'avait jamais reçu de nom officiel. Dans la même logique que la nomination de dix écoles publiques officialisée le 31 août

dernier, il est apparu opportun de donner un nom à la salle omnisports qui est un lieu de rencontres sportives utilisé par de nombreux établissements scolaires et associations. Après avoir recueilli l'approbation de la famille, le conseil exécutif a nommé la salle omnisports « Matthew François ». Matthew François, dit Guédé, était un athlète multisports. Plusieurs fois sélectionné pour représenter Saint-Martin dans les compétitions régionales, Matthew François a également œuvré au sein de plusieurs clubs sportifs de l'île, parmi lesquels Juniors Stars, Sporting Club ou les Peace Makers.

## Un dépliant sur la prévention des risques majeurs et les mesures de secours

Lors de la séance du 15 septembre 2015, le conseil exécutif a approuvé le contenu du document d'information territorial sur les risques majeurs et le fascicule des mesures de prévention et de secours. Le conseil exécutif a également approuvé la production de 40 000 exemplaires de ce document qui sera également mis en ligne sur le site Internet de la Collectivité. Ce dépliant a pour objectif d'informer le public sur les mesures préventives et les consignes à respecter en cas de risques majeurs (cyclone, séisme, tsunami).

## Le conseil exécutif approuve le schéma directeur routier

Lors de la séance du 15 septembre 2015, le conseil exécutif a approuvé le Le premier schéma directeur routier de la collectivité de Saint-Martin a été élaboré en 2005, puis actualisé en 2008 compte tenu de la forte évolution démographique. Courant 2015, le pôle de développement Durable a une nouvelle fois retravaillé le schéma directeur routier de Saint-Martin. De manière générale, il présente moins de projets routiers et se concentre sur les projets ou sections de projets les plus réalisables. Il introduit deux niveaux supplémentaires de programmation, les carrefours et les renforcements de chaussées.

### Ce nouveau schéma s'articule sur trois niveaux :

- Un programme de construction de voiries neuves, destinées à structurer le réseau routier, améliorer les conditions de circulation et répondre aux besoins de desserte des secteurs d'aménagement du territoire.
- Un programme d'aménagement de carrefours, destiné à traiter les problèmes de sécurité et de fluidité du trafic
- Un programme de renforcement des voies actuelles, afin d'assurer leur pérennité.

Parmi les enjeux de ce schéma routier, l'amélioration du cadre de vie est une priorité de la Collectivité. Elle est conditionnée par une amélioration des conditions de circulation. Le schéma directeur routier doit également venir accompagner les projets d'aménagement à caractère urbain (Développement immobiliers, zac, etc.) et répondre aux besoins de diversification du réseau routier qui subit un pic de circulation en haute saison touristique.

Le schéma routier 2015 prend en considération tous ces aspects et propose des solutions à plusieurs niveaux : construction de nouvelle voiries, aménagement de carrefours, renforcement de la chaussée.

Le conseil exécutif a approuvé le schéma directeur routier et autorisé la présidente à solliciter des cofinancements auprès de l'état et l'union européenne pour la réalisation de ces projets.

Le schéma de développement routier validé par le conseil exécutif est consultable sur le site Internet de la Collectivité : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr) (onglet environnement & urbanisme).



## Les brigades vertes ont commencé le nettoyage des algues

A l'initiative de la Préfète Déléguée Anne Laubiès, et de la Présidente du Conseil Territorial de Saint Martin, Aline Hanson, une « brigade verte », composée de vingt brigadiers, a été constituée et installée jeudi 1er octobre, en vue de la préservation des milieux littoraux et du ramassage des algues brunes, dites « sargasses » qui affectent actuellement les côtes de Saint Martin.

Les plannings d'intervention de cette nouvelle brigade sont établis par la Collectivité, en fonction des priorités identifiées sur l'ensemble du territoire ; c'est le secteur de Cul de Sac, particulièrement affecté par ces échouages, qui a été nettoyé dans un premier temps.

Le Centre Symphonien d'Insertion, association en



charge de l'insertion des publics défavorisés, a été choisi à l'issue d'un appel d'offres pour encadrer ces brigadiers. Les brigadiers verts sont rémunérés par l'État (90 % au titre des contrats uniques d'insertion/contrats d'accès à l'emploi et 10 % par l'ADEME), et l'ADEME financera également leurs petits équipements et leur formation au métier d'ambassadeur du tri.

Les brigadiers sont sensibilisés par l'ARS sur les aspects sanitaires de leurs interventions, et notamment sur les mesures du taux H2S, grâce à des détecteurs dont ils sont équipés ; la Réserve Naturelle de Saint Martin assurera une information sur la protection environnementale des milieux.

La mise en place de cette brigade s'accompagne de mesures nationales adoptées par le gouvernement, avec la création d'un fonds exceptionnel d'urgence pour la gestion des échouages d'algues dans la Caraïbe, doté de 2 M€, et d'un appel à projets lancé par l'ADEME, en vue de rechercher des solutions coordonnées, immédiates et pérennes de gestion de ces algues.

Parallèlement, un protocole de solidarité conclu entre l'État, l'ADEME et la Collectivité de Saint Martin, par lequel l'État et la collectivité s'engagent à apporter chacun 100 000 €, est en cours de signature ; il permettra de financer les dépenses d'investissements et de fonctionnement engagées.



## Intervention des quatre vice-présidents au Quartier d'Orléans

Le 1er vice-président Guillaume Arnell, ainsi que les trois vice-présidents Ramona Connor, Wendel Cocks et Rosette Gumbs-Lake, se sont rendus à Quartier d'Orléans, mardi 06 octobre au soir, après qu'une famille a vu sa maison incendiée dans des circonstances suspectes. Immédiatement, la vice-présidente en charge des affaires sociales, Mme Connor, a mobilisé les services sociaux, afin que cette famille de deux adultes et quatre enfants puisse bénéficier d'un hébergement d'urgence et des besoins de première nécessité, le temps de trouver une solution pérenne de relogement.

Le lendemain matin, le président Arnell, le vice-président Cocks et la conseillère territoriale Rollande Questel se sont rendu sur le terrain, afin de s'entretenir avec les riverains de « Round the Pond » qui ont manifesté leur mécontentement en bloquant la RN7 à la circulation. En coordination avec Madame la préfète, les élus, le commandant de gendarmerie et le représentant du conseil de quartier soutenus par la présence du Député Gibbs se sont concertés pour trouver une issue favorable.

Parmi les solutions arrêtées et annoncées aux manifestants par le représentant de quartier et le président

Arnell, la Collectivité s'est engagée en partenariat avec l'Etat à renforcer les patrouilles conjointes gendarmerie et police territoriale sur la zone concernée.

Dans l'attente des résultats de l'enquête et d'une réponse judiciaire appropriée, la collectivité s'est également engagée, dans un souci d'apaisement, à trouver des solutions de relogement hors-zone pour la famille considérée par les manifestants comme étant à l'origine des troubles (une mère et ses 8 enfants).

Afin de faciliter le travail des enquêteurs, le président Arnell a demandé à la population de faire preuve de vigilance et d'informer immédiatement les



forces de l'ordre de tout mouvement suspect dans le voisinage. C'est une des conditions d'un retour rapide à la paix et à la tranquillité dans le quartier.



## STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE :

# La Collectivité lance les travaux de marquage au sol



Les services techniques de la Collectivité de Saint-Martin ont débuté, le jeudi 24 septembre 2015, les travaux de marquage au sol et de pose des panneaux informatifs, visant à délimiter la zone bleue de stationnement, dans le centre-ville de Marigot. Cette première étape nécessite un mois et demi de travaux. La mise en service de la zone bleue est prévue pour la fin de l'année 2015, juste avant le démarrage de la nouvelle saison touristique.

La création d'une zone bleue de stationnement est la première mesure initiée par la Présidente Hanson et son équipe dans le cadre de la redynamisation du Centre-ville de Marigot. Elle a été actée par délibération du conseil exécutif, le 05 mai 2015. Cette nouvelle réglementation territoriale entrera en vigueur avant la fin de l'année et concernera environ 450 places de parking.

La nouvelle zone bleue aura pour objectif de réguler le stationnement en centre-ville de Marigot, en initiant une rotation continue des véhicules. Une mesure qui

vise à dynamiser le stationnement au cœur de Marigot et ainsi permettre aux touristes de se garer plus facilement.

**Les places publiques de stationnement des voies suivantes seront concernées par la zone bleue :**

- les places du Boulevard de France du numéro 1 jusqu'à la rue des pêcheurs,
- toutes les places de la rue de la République,
- toutes les places de la rue de la Liberté,
- toutes les places de la rue du Général de Gaulle,
- toutes les places de la rue Saint-James,
- toutes les places de la rue du président Kennedy,
- toutes les places de la rue Victor Maurasse,
- toutes les places de la rue de l'hôtel de ville.

Dans les zones indiquées, tout conducteur laissant son véhicule en stationnement sera tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée de stationnement. Ce disque devra être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée pour le lire. Il devra faire

apparaître l'heure d'arrivée en même temps que l'heure limite de stationnement. Le disque devra être enlevé dès que le véhicule sera remis en circulation. La durée maximale de stationnement dans la zone bleue est fixée à 1 heure 30, de 8h00 à 18h00 tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés.

Le moyen de contrôle « disque » sera mis à la disposition des administrés à raison d'un disque par foyer à titre gratuit. Tout disque supplémentaire sera facturé 1€ auprès des services de la Collectivité. Les disques ont été commandés et devraient arriver sur le territoire début novembre. La Collectivité communiquera prochainement les lieux de distribution des disques.

La zone bleue sera signalée par des panneaux en entrée de zone et de rues. Un service de navettes desservant le centre-ville depuis les parkings de Galisbay et de l'Office de tourisme sera mis en place par la Collectivité, simultanément à la mise en fonction de la zone bleue, sur une large amplitude horaire (7h à 18h), avec un départ toutes les 10 minutes.

## Sensibiliser le grand public aux règles de sécurité

Initiées par l'état, les Rencontres annuelles de la sécurité intérieure ont remporté un franc succès, les 09 et 10 octobre 2015, sur le Front de mer de Marigot. La Collectivité de Saint-Martin a animé deux stands sur ces Rencontres, l'un sur la sécurité routière tenu par le chef de la police territoriale Albert Conner, l'autre sur la gestion des Risques Majeurs, tenu par la responsable de la cellule de même nom, Charlotte Terrac.

Le 1er vice-président Guillaume Arnell a inauguré ces deux journées dédiées à la sécurité du territoire, au côté de la Préfète Anne Laubies. Tous deux se sont adressés aux nombreux écoliers présents afin de leur véhiculer les bons messages. Ils ont rappelé l'importance d'observer les bons comportements pour préserver leur sécurité, notamment sur la voie publique. Les deux édiles ont longuement échangé avec les enfants, qui ont été particulièrement attentifs aux dispositifs mis en place lors de cet événement. Des dispositifs installés par les pompiers, la gendarmerie, la police et les associations de prévention,

dont les enfants ont pu largement profiter. Plus tard dans la matinée, le 1er vice-président Arnell a dévoilé à la presse le Document d'Information Territorial sur les Risques Majeurs (DITRIM) et son petit fascicule, élaborés par la cellule de Gestion des Risques Majeurs, avec l'objectif de sensibiliser la population, et notamment les plus jeunes, aux bons gestes à adopter en cas de cyclone, de séisme, et autres risques naturels.

La police territoriale a pris le temps d'échanger avec les élèves sur la signification des panneaux routiers et les règles de la sécurité routière pour les piétons.





# La Présidente rassure les étudiants sur la bourse d'études supérieures



Dans un communiqué de presse publié le 07 octobre 2015, la présidente Aline Hanson a tenu à faire le point sur l'attribution sur dossier par la Collectivité de Saint-Martin d'une bourse scolaire pour les études supérieures.

La présidente a tout d'abord félicité les étudiants qui aidés de leurs parents ont complété leur dossier de demande de bourses d'études Supérieures, et remis dans les temps les pièces au service des bourses de la Collectivité. « Je sais qu'en ce début d'année scolaire une partie de nos jeunes a courageusement entamé un processus de formation qui leur permettra - à termes - de favoriser leur insertion dans le monde du travail ; et je soutiens et soutiendrai toujours ces prises de décisions », a-t-elle indiqué.

La présidente a rappelé que le Conseil territorial avait choisi d'accorder des bourses de montants variables,

en fonction des ressources des foyers et du type d'études entamées ; mais également de répondre à des demandes exceptionnelles. Cofinancée à 85 % par le Fonds Social Européen et cumulable avec les aides de l'Etat, l'attribution de cette bourse répond à des critères édictés par l'Europe, notamment l'envoi - dans les délais - de l'ensemble des pièces justificatives et constitutives du dossier.

Il est important de noter que pour l'année universitaire 2014-2015, le solde sera versé à tous les étudiants qui ont fourni les pièces nécessaires. « Néanmoins, 16% des demandeurs n'ont pas encore complété leur dossier. Je tiens toutefois à féliciter les étudiants et les parents qui ont fait le nécessaire pour déposer leur dossier complété en temps et en heure », a précisé la Présidente.

Les derniers versements ont été mandatés à tous les

étudiants dont le dossier est en règle. « Je sais que les services ont pris du retard sur un certain nombre de dossiers et injonction leur est faite de régler tous les dossiers complets en instance ».

Pour l'année universitaire 2015-2016, rappelons que la date butoir de dépôt des dossiers est le 15 octobre 2015. Rappelons aussi que seul 10% des dossiers sont à ce jour complets ; ceux-ci seront traités en priorité ; les 90% n'ayant toujours pas complété leur dossier ont été relancés par e-mail. La Présidente invite les étudiants à faire diligence pour compléter leur dossier afin qu'un avis favorable soit émis par le conseil exécutif, car ce dossier relève d'une réglementation européenne stricte.

## Rencontre avec le représentant du recteur

Le 1er vice-président Guillaume Arnell a reçu, mardi 06 octobre 2015, le nouveau représentant du recteur d'Académie dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, monsieur Michel Sanz, qui a pris ses fonctions, le 28 septembre 2015.

Pour sa première prise de contact avec la Collectivité, Michel Sanz a pu rencontrer ses futurs interlocuteurs territoriaux : le 1er vice-président et sénateur du territoire, mais aussi la 4e vice-présidente en charge de la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires, Rosette Gumbs-Lake, le directeur général des services Philippe Million, le DGA du pôle de développement Humain et les directeurs de la Collectivité en charge de l'éducation, de la coopération et des œuvres scolaires.

Michel Sanz était accompagné de ses proches collaborateurs, Evelyne Fleming et Christophe Parisot, tous deux chargés de mission.

Parmi les premiers sujets évoqués lors de cette rencontre : la rentrée des classes et les effectifs comptabilisés dans le premier et le second degré. Selon les premiers chiffres qui doivent encore être confirmés, le premier degré fait état de 4882 élèves, tandis que 4050 élèves peuplent les trois collèges et le lycée. 680 élèves seront affectés à la nouvelle cité scolaire, en janvier prochain. Michel Sanz sera en mesure de délivrer les effectifs exacts par section en fin de semaine, après sa rencontre programmée avec les chefs d'établissement.

Sur le volet de la coopération à l'école, le directeur de la cellule Europe et Coopération de la collectivité a fait part à Michel Sanz des dispositifs initiés avec son prédécesseur Jean-Marie Jespère : le projet de coopération entre le collège Mont des Accords et Milton Peters de la partie hollandaise, le projet de lutte contre l'absentéisme et la réflexion actuellement menée avec l'université de Guadeloupe sur l'implantation à Saint-Martin de la section Langues Etrangères Appliquées (LEA).

Michel Sanz s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, et compte amplifier ces projets. Des réunions de travail auront lieu prochainement avec la collectivité, pour leur donner une nouvelle impulsion.

Guillaume Arnell a profité de cette rencontre pour demander au représentant du recteur de pérenniser l'enseignement du tourisme au collège et de l'étendre au lycée, tout comme l'enseignement du théâtre, au regard du succès de cette initiative menée conjointement par la Collectivité de Saint-Martin et le rectorat. La Présidente Aline Hanson demande qu'il ne soit plus nécessaire de valider annuellement ces deux enseignements, mais qu'ils

soient au contraire renouvelés de façon systématique.

## Créer un vivier d'enseignants saint-martinois

La question du recrutement des enseignants contractuels a également été abordée. La Collectivité demande clairement qu'un pilotage local du recrutement soit effectué, afin de créer un vivier plus conséquent d'enseignants originaires du territoire, et de permettre aux contractuels saint-martinois de trouver un poste sur place. Un dossier sur lequel le représentant du recteur s'est engagé à analyser les CV qui lui seront transmis.

La mise en service selon les normes en vigueur de la piscine du Galion pour la natation scolaire a aussi été sujet à discussion ; la collectivité a réceptionné le matériel, les postes de secours seront bientôt opérationnels sur la plage du Galion, et l'association Tous à l'Ô sera en charge de la gestion de la piscine.

Les performances de la Cuisine centrale qui prépare chaque jour 4500 repas, le travail de fond réalisé sur l'équilibre des repas pour les enfants et le bon fonctionnement du périscolaire qui accueille 1000 élèves cette année, ont également été présentés au représentant du recteur. La Collectivité demande qu'un étroit partenariat s'instaure avec l'éducation nationale pour lutter contre les mauvais comportements alimentaires. Michel Sanz s'est engagé à mener des actions avec la collectivité en ce sens.

Le DGS Philippe Millon a profité de cet échange fructueux pour présenter à Michel Sanz le contrat de ville de Saint-Martin, qui sera signé le 03 novembre prochain et dont le recteur est cosignataire avec la présidente Aline Hanson et la préfète Anne Laubiès. Ce contrat décline des axes stratégiques en faveur de la réussite éducative. Le DGS a par ailleurs indiqué à Michel Sanz la priorité de la Présidente de créer à Saint-Martin un pôle d'excellence en langues, un projet en cours de structuration.

Le représentant du recteur et l'exécutif de la collectivité se réuniront sans perdre de temps afin d'engager les travaux sur les dossiers prioritaires.

Avant de lever la séance, Guillaume Arnell a réitéré une chaleureuse bienvenue à Michel Sanz et l'a assuré de tout le soutien de la Collectivité de Saint-Martin et de ses équipes dans la réussite de sa mission en faveur de la jeunesse saint-martinoise.





## 2) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS

### SEMAINE BLEUE DES PERSONNES ÂGÉES

## Une semaine pour informer, 365 jours pour agir !

Dans le cadre de la « Semaine nationale des retraités et personnes âgées 2015 », la Collectivité de Saint-Martin a organisé une semaine riche en événements, en collaboration avec l'EHPAD Bethany Home, du 12 au 18 octobre 2015. Le thème retenu cette année était « La santé est dans l'air, Health is in the air ».

Comme chaque année, des manifestations et activités de loisirs ont été organisées pour divertir les personnes âgées du territoire. Messe dominicale, barbecue sur la plage, visite du marché, cours de zumba, journée récréative et déjeuner de groupe, des instants ludiques et conviviaux ont été proposés tout au long de la semaine.

Inaugurée par la 2e vice-présidente Ramona Connor, en charge du social sur le territoire, la semaine bleue 2015 a tenu toutes ses promesses, pour le plus grand plaisir des personnes âgées de Saint-Martin. Dans son discours d'ouverture, la vice-présidente a rappelé à combien il était important de s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des anciens pour construire la société de demain. La Collectivité de Saint-Martin en a fait sa priorité au même titre que la Jeunesse et des projets structurants sont initiés en faveur des personnes âgées, à l'instar du futur pôle médico-social qui comprendra un EHPAD de 72 places.

En parallèle des activités proposées dans le cadre de la semaine Bleue, le pôle Solida-

rité & Familles a décidé de s'adresser directement aux personnes âgées pour les informer en initiant trois soirées d'information sur les droits des personnes âgées ; la première de ces rencontres a eu lieu pendant la semaine bleue, le mercredi 14 octobre 2015, à Marigot-St James (conseil de quartier n°5). Les deux autres soirées d'information seront organisées le 28 octobre et le 18 novembre 2015, à Grand Case et Quartier d'Orléans.

Lors de ces réunions publiques, les services de la Collectivité communiquent sur les aides sociales existantes en faveur des retraités, mais aussi des personnes en situation de handicap, et répondent aux questions des administrés. Le public est invité nombreux.

**Les trois réunions d'information auront lieu :**

**MERCREDI 14 OCTOBRE 2015 DE 18H A 19H30 :** Conseil de quartier N°5 à St-James

**MERCREDI 28 OCTOBRE 2015 DE 18H A 19H30 :** Conseil de quartier N°1 à Quartier d'Orléans

**MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 18H A 19H30 :** Conseil de quartier N°2 à Grand Case



### Une journée internationale dédiée aux personnes âgées

Le 1er octobre de chaque année célèbre la journée internationale des personnes âgées. La conseillère territoriale Rollande Questel, a représenté la Collectivité de Saint-Martin lors d'une manifestation organisée en faveur des personnes âgées de Saint-Martin, Sint Maarten et Anguilla, par les associations « Sint Maarten Senior Citizen Recreational Foundation » et « Meal on Wheels and Home Care Foundation ». Une occasion pour l'élue Rollande Questel de porter la parole de la Collectivité et d'énumérer les actions menées par le pôle Solidarité & Familles en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.



## INVEST CARIBBEAN Now : Une délégation chinoise séduite !

L'Office de tourisme a reçu à la fin du mois de septembre la société new-yorkaise Invest Caribbean Now qui s'emploie à développer les liens entre les investisseurs chinois et les pays de la Caraïbe. Pour la première fois, et après qu'une délégation saint-martinoise a effectué un déplacement en Chine en septembre 2014 à l'occasion du World Tourism Cities federation, des chefs d'entreprise chinois, dont de nombreuses femmes, sont venus à Saint-Martin pour découvrir le potentiel économique et touristique de la destination.

Afin de présenter à la délégation chinoise les atouts du territoire, un focus tout particulier a été mis sur les grands projets structurants portés par la mandature, tels que l'aménagement de la baie de Marigot, le projet d'extension du port de Galisbay et la redynamisation du centre-ville de Marigot, qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée.

La présidente de l'Office de Tourisme, Jeanne Rogers-

Vanterpool, tout comme le vice-président Guillaume Arnell, en charge du développement durable et le vice-président Wendel Cocks en charge du développement économique, ont mis en avant l'importance de l'investissement privé dans la stratégie de relance économique impulsée sur le territoire.

A l'instar des déclarations de la fondatrice d'Invest Caribbean Now, Félicia Persaud, il existe un réel potentiel à développer les liens entre la Chine, Saint-Martin et la ville de New York qui pourrait devenir un hub pour notre destination.



Credit photo : @ SoualigaPost - Estelle Gasnet



# Belle affluence aux Portes Ouvertes des Sports !

La Collectivité de Saint-Martin et son service Jeunesse et Sports ont organisé deux grandes journées d'information visant à promouvoir les activités sportives proposées sur l'île. Cette année encore, le public a répondu présent, notamment à la salle Omnisports de Galisbay où la foule était au rendez-vous.

La première journée d'information s'est tenue au Stade Thelbert Carti d'Orléans, le samedi 12 septembre 2015. Cette année encore, la Collectivité de Saint-Martin a mis un point d'honneur à

décentraliser les Portes Ouvertes des Sports à Quartier d'Orléans, afin que les jeunes de ce secteur ne soient pas oubliés et puissent bénéficier du même service.

La deuxième journée s'est déroulée le samedi 19 septembre 2015, à la Salle Omnisports de Galisbay, où la population était au rendez-vous. Les associations Sport et Loisirs ont vu défiler de nombreux visiteurs tout au long de la journée, venus se renseigner sur les inscriptions et les disciplines proposées cette année. L'objectif de

cette manifestation qui est de sensibiliser le grand public, et en particulier la jeunesse, à la pratique d'un sport, a largement été atteint.

Les associations présentes ont pu renseigner les familles sur les activités proposées. Sports collectifs, sports individuels, arts martiaux, sports nautiques et pleins d'autres disciplines, se sont fait un plaisir de donner le maximum d'informations.

La Collectivité de Saint-Martin et son service Jeunesse et Sports vous donnent d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine !



## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE Découverte du patrimoine saint-martinois avec les Archives Territoriales

Les Archives Territoriales de la Collectivité de Saint-Martin se sont mobilisées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), afin de proposer au public un programme de découverte de notre patrimoine insulaire. Le public a ainsi été invité à venir découvrir les Archives de la Collectivité de Saint-Martin et à replonger dans l'histoire du Fort Louis, qui domine Marigot.

Connaître l'histoire de sa terre natale et plus largement de son pays, est un aspect fondamental, car il permet à tout un chacun de créer un lien fort avec son territoire et ainsi de mieux le comprendre et se comprendre. Les Journées européennes du Patrimoine sont précisément l'occasion de découvrir ou redécouvrir ce patrimoine unique et le rôle qu'il a joué dans la grande histoire. La Collectivité de Saint-Martin est très attachée à la mise en valeur du patrimoine saint-martinois, c'est pour cela que les Archives Territoriales ont mis sur pied, les 19 et 20 septembre, un programme dédié, avec un focus particulier sur l'archéologie qui tient une place importante sur notre île.

Le public saint-martinois a été invité à assister à une conférence intitulée « Les archives, sources d'histoires. Comment utiliser les archives pour comprendre et écrire l'histoire de sa famille, de sa maison, de son île », animée par Stéphanie Dargaud, conservateur du patrimoine et Directrice des Archives territoriales.

Le lendemain, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ayant participé au concours de dessins des écoles primaires sur le thème de l'archéologie précolombienne, ont reçu leur prix. Les dessins ont été exposés dans la salle d'exposition des Archives Territoriales pour la plus grande fierté des enfants.

Comme l'an passé, les Archives Territoriales ont organisé une visite guidée du Fort Louis, qui a permis à la quinzaine de personnes présentes de recevoir de précieuses informations sur l'histoire de ce monument classé et le rôle majeur qu'il a joué dans l'histoire de Saint-Martin.

50 000 touristes viennent visiter chaque année le Fort Louis, un chiffre révélateur du potentiel du tourisme culturel sur notre île ; un potentiel que la collectivité de Saint-Martin a décidé de mettre en valeur dans le cadre du programme de redynamisation de Marigot.





# Le CSA souhaite accentuer sa présence sur notre territoire

Mardi 06 octobre 2015, Guillaume Arnell, 1er vice-président de la collectivité de Saint-Martin, a reçu Boris Odry, secrétaire général du Comité Territorial de l'Audiovisuel des Antilles-Guyane (CTA) du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Cette première rencontre entre le 1er vice-président de la Collectivité et le représentant du CSA a été l'occasion pour Boris Odry de présenter les missions du CSA, la réglementation en vigueur pour tous les supports audiovisuels présents sur le territoire (TV, Radios, médias audiovisuels) et le rôle de contrôle opéré par le CTA.

Pour le vice-président Arnell, « la collectivité de Saint-Martin doit pouvoir disposer des mêmes droits et compter sur les mêmes outils de contrôle que les autres territoires de la République, l'autorité de tutelle doit avoir une présence plus régulière sur le territoire de la collectivité dans un souci permanent du respect du droit dans la diffusion de l'information ».

Conscient des besoins du territoire, Boris Odry a rassuré le vice-président : « le CSA aura dorénavant une présence plus effective à Saint-Martin, et le CTA accentuera sa réactivité en matière de contrôle et de rappel à l'ordre. Pour le secrétaire

général, les auditeurs ont un rôle essentiel dans ce processus, et le CSA les encourage à le saisir systématiquement en cas de manquement à la réglementation (propos diffamatoire, injures à l'antenne, etc.)

A titre d'exemple, Boris Odry a évoqué le cas des radios locales qui sont liées par convention avec le CSA. Cette convention définit le cadre légal et la réglementation en matière d'antenne, le cosignataire de la convention s'engage donc à les respecter. La question des moyens mis en place par la télévision du service public à Saint-Martin et St Barthélemy a également été évoquée lors de cet entretien, avec l'objectif pour la Collectivité d'obtenir une meilleure couverture médiatique de l'information à Saint-Martin. Un courrier sera fait en ce sens au ministère de la Culture et de la Communication.

Comme l'a indiqué le vice-président Arnell au terme de la rencontre, la liberté d'expression et d'opinion sont parmi les piliers de la démocratie française et Saint-Martin doit pouvoir bénéficier des moyens de contrôle légaux permettant aux médias audiovisuels de jouer pleinement leur rôle d'information dans le respect des règles et des personnes.



## 2E ÉDITION DU CONCOURS DE L'INNOVATION La Collectivité de Saint-Martin renouvelle son soutien à Initiative Saint-Martin Active



La plateforme d'initiative Initiative Saint-Martin Active a lancé le 21 septembre dernier la 2e édition de son concours de l'innovation. Soutenu par la Collectivité de Saint-Martin, la CCISM et la Caisse des dépôts, ce concours vise à promouvoir les jeunes créateurs d'entreprise et les projets innovants pour le territoire.

Le concours de l'innovation est ouvert à toute entreprise créée sur le territoire depuis moins de sept ans et à tous ceux qui souhaitent créer leur propre société pour développer leur projet.

Comme l'a expliqué Marc Chakhtoura, directeur de la plateforme d'initiatives, les dossiers d'inscription sont à retirer auprès d'Initiative Saint-Martin Active

à Howell Center. Chaque projet sera retravaillé avec les candidats, avant qu'il ne soit présenté devant le comité d'agrément d'Initiative Saint-Martin Active. Le comité évaluera le caractère d'innovation du projet, l'étendue du champ d'application couvert par l'innovation, les retombées économiques et leur portée, ainsi que la pertinence de la candidature par rapport à sa catégorie.

*Un seul dossier est accepté par candidat. Les porteurs de projets et les entreprises peuvent concourir pour les trois prix suivants:*

- Prix innovation et développement économique local
- Prix innovation et égalité des chances

- Prix innovation et aménagement durable du territoire

Ces trois prix seront accordés pour un montant de 2 000 € chacun. À cette dotation, un prêt d'honneur d'un montant de 50 000 € à 0% pourra être accordé, selon les besoins de l'entrepreneur et les conditions d'intervention d'Initiative Saint-Martin Active.

La clôture des candidatures aura lieu le 21 novembre 2015 et les sélections en février 2016.

Pour Wendel Cocks, vice-président de la Collectivité en charge du développement économique, « la notion d'innovation est totalement inhérente à l'idée que je me fais du développement de Saint-Martin. Dans le cadre d'activités modernes ou plus traditionnelles, je suis persuadé que les produits ou procédés innovants ont un rôle majeur à jouer dans notre économie. C'est notamment pour cela que la Collectivité de Saint-Martin sera, cette année encore, partie prenante dans le concours de l'innovation 2015 aux côtés d'Initiative Saint-Martin Active. », a-t-il déclaré lors de la conférence de presse de lancement le 21 septembre.

Pour Jean Arnell, président de la CCISM de Saint-Martin, « tout ce qui a trait au monde de l'entreprise intéresse la CCISM ! L'innovation est non seulement une tendance actuelle très forte, mais surtout un facteur clé du développement économique. ».



## Matthieu Doligez quitte le territoire pour la ville de Gap



Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, prendra ses fonctions début octobre dans la ville de GAP dans les Hautes Alpes, après quatre années passées dans les îles du Nord. Le 15 septembre dernier, la préfète Anne Laubiès a reçu en préfecture les officiels du territoire et les collaborateurs de Matthieu Doligez pour saluer son parcours et lui souhaiter une bonne continuation.

Matthieu Doligez a exactement exercé trois ans et neuf mois à Saint-Martin/St Barthélemy, tout d'abord en tant que directeur de cabinet du préfet, puis en qualité de secrétaire général de la préfecture. Rigoureux, professionnel, toujours très impliqué dans son travail, Matthieu Doligez a reçu les honneurs de la préfète Anne Laubiès qui a salué sa capacité de décision et sa très bonne connaissance des dossiers. A son tour, la Présidente Aline Hanson, l'a remercié pour son investissement sur le terrain, son sens relationnel et l'énergie positive qu'il a déployée en faveur du territoire et de ses habitants.

La présidente a notamment souligné l'implication de Matthieu Doligez dans des dossiers majeurs tels que la réalisation de la cité scolaire et la coopération transfrontalière. A ce titre, la présidente lui a remis la médaille de la Collectivité, avant de lui souhaiter de se réaliser pleinement dans ses nouvelles fonctions.



## Jean-Marie Jespère s'envole pour la DRH du ministère de l'Education Nationale à Paris !

Jean-Marie Jespère, représentant du recteur de l'Académie Camille Galap dans les îles du Nord, a fait ses bagages à la fin du mois de septembre pour rejoindre ses nouvelles fonctions au ministère de l'Education Nationale, à la Direction des Ressources Humaines, à Paris. Jean-Marie Jespère a passé deux ans dans les îles du Nord, il laissera l'image d'un homme ouvert et accessible, loyal et travailleur.



« Rigoureux, organisé, professionnel, loyal, ou encore fiable », les superlatifs ont été nombreux, jeudi 17 septembre au restaurant pédagogique, lorsqu'il s'est agi pour la préfète Anne Laubiès, la vice-présidente Rosette Gumbs-Lake et le recteur d'Académie Camille Galap, de dresser le portrait de Jean-Marie Jespère. Tout le monde a été d'accord pour dire que sous ses airs décontractés, Jean-Marie Jespère a fait preuve d'une forte implication sur le terrain. Ce dernier a été particulièrement ému au moment d'exprimer quelques mots de remerciements à ses invités. Il a avoué avoir « un pincement au cœur » à l'idée de quitter Saint-Martin et « quelques regrets de ne pas pouvoir assister à l'inauguration de la cité scolaire ».

La vice-présidente Rosette Gumbs-Lake l'a remercié pour son investissement sans faille en faveur de la jeunesse saint-martinoise, au nom de la présidente Aline Hanson et du conseil territorial de Saint-Martin. Jean-Marie Jespère a été remplacé par Michel Sanz, qui a pris ses fonctions dans les îles du Nord le 28 septembre dernier.



## Rencontre avec le vice-procureur Ohayon

Le 1er vice-président Guillaume Arnell a reçu en Collectivité, mardi 29 septembre 2015, le vice-procureur Michael Ohayon, qui vient de prendre ses fonctions à Saint-Martin.

Cette rencontre de courtoisie a été l'occasion pour le 1er vice-président de présenter au vice-procureur une brève synthèse de l'histoire de notre territoire, de rappeler les nombreuses spécificités de collectivité d'outre-mer et les missions de l'institution territoriale qui cumule plusieurs compétences.

Le vice-procureur a pour sa part évoqué sa passion des territoires ultramarins, et sa volonté de travailler avec toutes les bonnes volontés.

« J'arrive sans aucune idée préconçue et je suis très heureux de conduire sous l'autorité du procureur de Basse-Terre le projet de chambre détachée. Cette nouvelle chambre fonctionnera pour la population et pour les victimes. Mon objectif est d'exercer l'action publique

de façon rigoureuse et précise. », a-t-il indiqué.

Le 1er vice-président n'a pas manqué de souligner l'investissement des élus de la Collectivité en faveur de la mise en place d'une chambre détachée du tribunal à Saint-Martin. Un dossier qu'il a défendu au côté de la Présidente Aline Hanson, avec un seul objectif : donner plus d'autonomie au tribunal de Saint-Martin dans le traitement des dossiers et accentuer l'efficacité de la Justice.

Directrice des Affaires Juridiques et du Contentieux de la Collectivité, Léonie Flanders a également présenté ses missions au vice-procureur, qui s'est montré très attentif au fonctionnement juridique de la Collectivité. Le 1er vice-président



a souhaité la bienvenue au vice-procureur au nom de la Présidente Aline Hanson et en son nom, il l'a assuré de la volonté de la Collectivité d'accompagner le travail du parquet et des magistrats.



# L'Office de tourisme dévoile sa nouvelle campagne de promotion

Cette rentrée de septembre fut l'occasion pour l'Office de Tourisme de Saint-Martin de présenter sa nouvelle campagne de communication, développée en partenariat avec Atout France et l'agence de communication Horizon Bleu. Cette nouvelle campagne a trois objectifs : créer de la préférence pour l'île de Saint-Martin, augmenter la notoriété de cette belle destination de la Caraïbe française avec une image positive et dynamique en la faisant connaître par les moyens actuels notamment le digital, et développer le trafic en utilisant les moyens et supports stratégiques permettant de créer la rencontre entre la destination et ses cibles.

Il s'agit donc pour l'Office de Tourisme à travers ce nouveau discours de marque de renforcer son positionnement en définissant une nouvelle promesse de marque et une nouvelle expression créative. Cette nouvelle approche stratégique vient enrichir le concept « plus qu'ailleurs/ Friendly Island » en faisant évoluer la portée de cette promesse.

S'adressant à une clientèle plus haut de gamme et plus urbaine, voyageant en couple et/ ou en famille, la campagne s'adresse non plus à une « cible » ou à des consommateurs, mais à des hommes et des femmes, qui cherchent à vivre de véritables expériences humaines, culturelles ou personnelles.

La campagne débute en France en octobre prochain, par une présence forte dans la presse professionnelle tourisme et une prise de parole sur des sites news, lifestyle et travel comprenant les grands titres de la presse française.



## Saint-Martin renforce sa présence sur le marché régional

### EN MARTINIQUE

Le 10 septembre dernier l'Office de Tourisme de Saint Martin était présent au Salon des Comités d'Entreprises à l'hôtel la Batelière en Martinique. C'était l'occasion de promouvoir la destination auprès des deux cents comités d'entreprises présents (réunissant plus de 400 employés) et de les convaincre de choisir Saint-Martin pour organiser leurs voyages de récompense.

Profitant de sa présence sur le territoire, Grégoire Dumel, Responsable du Marché local et régional a rencontré Nayaradou Voyages, AVS, Fléchon Voyages et Foyal Tour, les quatre plus grandes agences de voyages de la Martinique. Les agents de comptoir, et agents de service spécialisés (groupe et affaire) ont pu découvrir les nouveautés de la destination et les produits les mieux adaptés à leur clientèle.

### EN GUADELOUPE

La troisième édition du salon des Comités d'Entreprises en Guadeloupe qui s'est tenue le 17 Septembre au Royal Riviera au Gosier a été l'occasion de rencontrer une centaine de Comité d'Entreprises très intéressée par la destination. Saint-Martin reste une destination très attractive pour les guadeloupéens malgré le cout des billets d'avion.

Une série de séance de travail a permis à Grégoire Dumel, Responsable du Marché local et régional de rencontrer les agences de voyage de la Guadeloupe qui vendent la destination au quotidien; à savoir Penchard Voyages, Navitour Selectour et Thomas Cook.

« La clientèle guadeloupéenne est surtout intéressée par le shopping et la « night life », mais nous remarquons un intérêt grandissant pour la détente, la visite des sites touristiques, les activités nautiques et la bonne cuisine. » Grégoire Dumel.

L'Office de Tourisme organisera un éductour destiné aux agents de voyage la Guadeloupe et de la Martinique prochainement qui permettra aux agents de voyages de se familiariser encore plus avec la destination. Un jeu concours sera également mis en place dans le but de récompenser l'agence de la Guadeloupe et celle de la Martinique qui aura vendu le plus grand nombre de séjours entre la période de novembre 2015 à août 2016.



Salons des comités d'entreprises en Martinique (Godley Avs voyage, Mme Françoise Valère organisatrice, Grégoire Dumel Office de Tourisme, Moëra Michalon Miss Martinique 2015)

## Les administrés invités à identifier les sépultures avant la procédure de reprise

Dans le cadre du programme de réaménagement des cimetières publics de Saint-Martin lancé par la Collectivité de Saint-Martin, les administrés ayant inhumé des défunts dans les cimetières publics sont invités à prendre contact avec le service des Affaires Funéraires de la Collectivité, afin d'identifier les sépultures.

La Collectivité a entrepris un travail considérable visant à réorganiser l'aménagement de tous les cimetières publics de la partie française. Les administrés ayant inhumé un ou plusieurs défunts dans les cimetières de Marigot, Grand Case, Cul de Sac et Quartier d'Orléans, sont ainsi invités à prendre contact avec la collectivité. L'identification des sépultures se fait sur rendez-vous auprès du service des Affaires funéraires, en contactant le n°0590 87 61 51. Il est également possible d'effectuer cette démarche par email, en demandant un rendez-vous à : [dir-juridique@com-saint-martin.fr](mailto:dir-juridique@com-saint-martin.fr).

Lors du rendez-vous, les administrés sont priés de se munir d'une pièce d'identité, du certificat de décès, du permis d'inhumation ou de tout document attestant de la date de l'inhumation.

La Collectivité de Saint-Martin souhaite sensibiliser ses administrés sur l'importance de cette procédure, qui vise à terme à libérer des emplacements dans les cimetières publics saturés. Une fois cette première phase d'identification réalisée, la Collectivité pourra alors lancer la procédure de reprise des sépultures qui n'auront pas été identifiées, afin de débiter la deuxième phase qui consiste en la réorganisation des espaces des cimetières.

## Statistiques de l'IEDOM : Une reprise timide mais encourageante pour notre territoire

L'IEDOM a présenté ses analyses du bilan économique, social et monétaire de l'année 2014 de la collectivité de Saint-Martin lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 10 septembre 2015. À cette occasion, l'institution a confirmé son diagnostic d'une activité économique encore fragile.

Le rapport annuel Saint-Martin 2014 de l'IEDOM - édition 2015 - dresse, en 89 pages, un panorama des principales évolutions économiques et monétaires.

En 2014, le contexte économique de la partie française présente toujours des fragilités malgré des signes encourageants notamment en fin d'année. Les disparités économiques, sociales et institutionnelles entre les deux parties de l'île perdurent et les impacts sur l'économie de la partie française restent

importants.

Dans le secteur du tourisme, le redressement amorcé en 2013 se poursuit, mais les résultats sont insuffisants et le développement touristique reste pénalisé par l'absence d'infrastructures adaptées. Dans un contexte concurrentiel accru, les entreprises du secteur du BTP connaissent toujours d'importantes difficultés malgré la réalisation de certains projets publics et privés. Le marché de l'emploi demeure sous tension, malgré une baisse, pour la première fois depuis 2007, du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A.

La place bancaire saint-martinoise évolue favorablement en 2014 avec une activité de financement et de collecte en hausse. Après trois années consécutives de baisse, l'encours de crédit renoue avec la croissance (+3,5 %) pour atteindre 201,6 millions d'euros. Cette reprise de l'activité de crédit est exclusivement imputable à la hausse marquée des crédits aux entreprises (+10,6 % après -4,7 % en 2013). À l'inverse, les financements consentis aux ménages, qui concentrent la majorité des crédits de la place, sont en retrait notamment marqués par la baisse des crédits à la consommation, pour la première fois depuis 2005. À 320,8 millions d'euros, la collecte de dépôts reste dynamique (+11,2 % après +8,5 % en 2013) grâce à la bonne performance des dépôts à vue (+18,7 %), principaux actifs détenus par les agents économiques.

## Trois réunions pour informer les personnes âgées de leurs droits

Le pôle Solidarité & Familles de la collectivité de Saint-Martin propose trois soirées d'information sur les droits des personnes âgées ; la première de ces rencontres est programmée lors de la semaine bleue, le mercredi 14 octobre 2015, à Marigot-St James, dans le local du conseil de quartier n°5. Les deux autres soirées d'information seront organisées le 28 octobre et le 18 novembre 2015, à Grand Case et Quartier d'Orléans, dans les locaux des conseils de quartier 1 et 2.

Lors de ces réunions publiques, les services de la Collectivité informeront l'assistance sur les aides sociales existantes en faveur des retraités, mais aussi des personnes en situation de handicap, et répondront aux questions des administrés. Le public est invité à venir nombreux.

**MERCREDI 14 OCTOBRE 2015 DE 18H A 19H30**

Conseil de quartier N°5 St-James de 18h à 19h30

**MERCREDI 28 OCTOBRE 2015 DE 18H A 19H30**

Conseil de quartier N°1 Orléans de 18h à 19h30

**MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 18H A 19H30**

Conseil de quartier N°2 Grand-case



Le 1er vice-président Guillaume Arnell s'est rendu en préfecture, jeudi 08 octobre 2015, afin de saluer au côté de la préfète Anne Laubies, les 34 citoyens récompensés par la médaille d'honneur du travail. L'ancienneté de ces salariés issus de diverses entreprises de Saint-Martin a ainsi été valorisée.



## L'armée recrute à Saint-Martin

L'armée de l'air et l'armée de terre étaient présentes à Saint-Martin, du 19 au 22 octobre 2015, dans le cadre des phases de recrutement de nouveaux militaires. Une réunion d'information s'est tenue, le lundi 19 octobre de 14h à 15h30, dans les locaux du service IAO de la Collectivité, à l'ancienne Ecole Evelynna Halley. L'Armée de l'Air a reconsidéré les niveaux d'entrée et propose désormais des postes à partir du niveau CAP (agent de restauration, conducteur routier, agent de magasinage, etc.).

La Collectivité de Saint-Martin qui travaille en partenariat avec ces deux corps d'armée a insité par voie de presse tous les jeunes gens du territoire intéressés par les postes à pourvoir dans l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air à se présenter le 19 octobre pour obtenir des informations.

## Le timbre fiscal pour passeport accessible sur Internet

La Collectivité de Saint-Martin et son service Passeports informent la population que depuis le lundi 02 mars 2015, le gouvernement a lancé le site Internet de vente de timbres fiscaux en ligne pour les passeports. Les administrés saint-martinois bénéficient de cette mesure de simplification administrative. Pour obtenir leurs timbres fiscaux électroniques, les administrés doivent se connecter sur le site Internet : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr), suivre les consignes et effectuer leur paiement par carte bancaire. Ces timbres fiscaux électroniques sont identifiés par un numéro à 16 chiffres (QR Code). Ce code, envoyé à l'acheteur en ligne par courriel ou SMS, devra ensuite être ajouté au dossier de demande de passeport à déposer auprès du service Passeports de la Collectivité.

Selon un communiqué du gouvernement, cette mesure s'étendra dès 2016 au renouvellement de la carte d'identité ou du permis de conduire. Elle vise à terme la dématérialisation complète des timbres fiscaux. Il est bien sûr toujours possible de les acheter en format papier auprès des centres de finances publiques et organismes dépositaires, qui seront eux aussi bientôt équipés de timbres fiscaux électroniques.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet : [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)

## Nettoyage des bas-côtés des routes et élagage, à partir du lundi 19 octobre 2015

Dans le cadre du nettoyage et de l'entretien des espaces publics, la Collectivité de Saint-Martin informe la population qu'elle va procéder, à compter du mardi 20 octobre 2015, au fauchage des bas-côtés des routes.

Dans le cadre des travaux d'élagage qui débuteront le lundi 19 octobre, l'arrêté territorial n°072-2015 autorise la fermeture temporaire de la rue de la Liberté, du lundi 19 au mardi 20 octobre 2015, de 6h à 14h. Le stationnement sera interdit rue de la Liberté pendant les horaires ci-dessus mentionnés. La circulation sera déviée par le Boulevard de France. Par mesure de sécurité, la rue sera interdite aux piétons.

Dans le cadre des travaux d'élagage, l'arrêté territorial n°073-2015 autorise la fermeture temporaire de la rue du Général de Gaulle du mercredi 21 au jeudi 22 octobre 2015, de 6h à 14h. La circulation et le stationnement seront interdits pendant cette période, depuis l'intersection de la rue Kennedy jusqu'à l'intersection de la rue Victor Maurasse. Par mesure de sécurité, la rue sera interdite aux piétons.

*La Collectivité s'excuse par avance de la gêne occasionnée par ces travaux et remercie la population de sa compréhension.*

## Les plateaux sportifs de Cul de Sac et Orléans fermés pour travaux

La Collectivité de Saint-Martin informe le public que les plateaux sportifs de Cul de Sac et Quartier d'Orléans (Spring) seront fermés au public pour travaux à compter du lundi 19 octobre 2015. Les travaux de réhabilitation engagés par la Collectivité sur ces deux sites sportifs s'étaleront sur une durée de 8 semaines.

Ces travaux sont partie intégrante du projet global de remise aux normes des structures de sports et de loisirs du territoire, impulsé par la Collectivité dans le cadre des politiques publiques qu'elle mène en faveur de la jeunesse.

## Interdiction des animaux sur les plages – Ramassage des déjections

Suite au signalement de nombreux cas cliniques de parasitoses, il est rappelé à la population que la Collectivité de Saint-Martin a pris un arrêté territorial 33-2014, en date du 12 mars 2014, portant réglementation des conditions de détention des animaux de compagnie et de leur circulation sur la voie publique.

Cet arrêté stipule que les chiens sont strictement interdits sur les plages afin d'éviter la prolifération de la pollution parasitologique du sable (Interdiction rappelée sur les sites par un affichage).

Il est également rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques que toutes les déjections animales sur la voie publique et dans les espaces publics (Front de mer, trottoirs, etc.) doivent être ramassées et jetées dans les bacs à ordures. Les propriétaires d'animaux sont tenus d'empêcher qu'ils ne soient à l'origine de transmission de germes pathogènes ou de nuisances pour l'homme.

La présence d'animaux sur les plages et la constatation de déjections sur la voie publique relèvent de contraventions de 3ème classe – 450 € ; les infractions constatées seront immédiatement verbalisées par la Police Territoriale.

## Arrêt de l'enquête publique du P.L.U. et relance des concertations

En réaction aux événements du 22 octobre 2015, qui ont paralysé l'activité de notre territoire pendant plus de 16 heures, je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des Saint-Martinois pour leur comportement exemplaire et leur patience, compte tenu des bouleversements que ces événements ont engendrés sur leur quotidien.

Si je suis particulièrement attachée aux droits que nous confère notre démocratie, en tant que Présidente de ce territoire, je ne peux que regretter qu'une population tout entière ait été prise en otage par quelques-uns, à des fins individuelles et politiciennes. Je déplore que le territoire tout entier ait été bloqué, alors qu'il aurait tout à fait été possible d'ouvrir un axe prioritaire pour préserver la sécurité de la population et faciliter la circulation des secours.

J'estime qu'il faut toujours privilégier le dialogue, et je m'interroge sur les réelles motivations de ce collectif qui n'a fait aucune démarche préalable pour exposer ses doléances à l'exécutif. Une rencontre en amont aurait certainement permis d'engager la discussion sans pour autant en arriver au blocage du territoire et de ses habitants.

Néanmoins, la Collectivité de Saint-Martin a immédiatement pris la situation en main et je tiens à saluer la détermination et l'engagement sans faille de mes quatre vice-présidents, Guillaume Arnell, Ramona Connor, Wendel Cocks et Rosette Gumbs-Lake, qui ont tout mis en œuvre pour aboutir à une sortie de crise rapide, satisfaisant les deux parties. Nous sommes restés en contact téléphonique toute la durée de la contestation, et je me réjouis qu'un accord ait pu être signé le jour même mettant un terme au blocage intempestif du territoire. Ma seule préoccupation a été de lever les barrages pour le bien de nos concitoyens, et de notre économie qui a considérablement souffert ce jour-là ; sans parler de l'image déplorable que cette action a donné de notre destination touristique. La négociation a permis d'aboutir à un accord de principe qui annule la phase d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et relance la concertation dans les quartiers ; mais l'objectif désormais est de constituer un plan d'urbanisme concerté et mieux compris par la population. Un arrêté territorial stoppant l'enquête publique a été pris en ce sens le 26 octobre 2015.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que notre territoire ait son plan d'urbanisme et qu'il serve au mieux l'intérêt général de Saint-Martin et des Saint-Martinois. Il s'agit de faire avancer notre territoire ; de nombreux projets économiques porteurs d'activités et d'emplois sont en jeu et je compte sur toutes les bonnes volontés pour nous aider dans ce processus.

## La Collectivité recherche des assistants familiaux sur le territoire

Notre territoire a besoin d'assistants familiaux pouvant accueillir des jeunes mineurs en difficulté. Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession d'assistant familial, il est nécessaire de remplir certaines conditions et d'envoyer une demande en bonne et due forme à la Présidente du Conseil Territorial, qui délivre l'agrément. Si vous remplissez les conditions, l'agrément vous est accordé pour une durée de 5 ans renouvelables.

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR FAIRE LA DEMANDE ?

- Présenter les garanties nécessaires pour accueillir des mineurs dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif.
- Passer un examen médical qui a pour objet de vérifier que votre état de santé vous permet d'accueillir des mineurs.
- Disposer d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des mineurs compte tenu du nombre de jeunes pour lesquels l'agrément est demandé.

### CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AGRÈMENT QUI DOIT ÊTRE COMPOSÉ :

- Du formulaire de demande,
- D'un extrait du casier judiciaire n°3 de chaque personne majeure vivant au domicile du candidat.
- Du certificat médical assurant que l'état de santé du candidat lui permet d'accueillir des mineurs.

### A QUI ADRESSER LA DEMANDE ?

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé à la présidente du conseil Territorial par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien être déposé auprès du service Agrément MSF à Sandy-Ground, 97150 Saint-Martin, qui vous remettra un récépissé (si le dossier est incomplet, le service vous demandera les pièces complémentaires dans un délai de 15 jours).

### QUI INSTRUIT LA DEMANDE ?

La demande est instruite par le service de la protection maternelle et infantile (PMI).

L'instruction de la demande d'agrément comporte :

- L'examen du dossier de demande.
- Un ou plusieurs entretiens avec le candidat.
- La vérification que le candidat n'a pas fait l'objet de condamnations pénales incompatibles avec l'exercice de cette profession.

Les entretiens avec le candidat et les visites à son domicile ont pour but de vérifier :

- Sa disponibilité, sa capacité d'organisation et d'adaptation.
- Sa maîtrise de la langue française à l'oral et son aptitude à la communication



et au dialogue.

- Ses capacités d'observation et de prise en compte des besoins particuliers de chaque mineur.
- Sa connaissance de rôle et des responsabilités de l'assistant familial.
- Que son logement présente les conditions de confort, d'hygiène et de sécurité permettant d'accueillir des mineurs, et de garantir leur santé, leur bien-être et leur sécurité.
- Qu'il dispose de moyens de communication permettant de faire face aux situations d'urgence.

### DÉLAIS ET RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

La décision de donner un agrément d'assistant familial (délivré par la présidente du conseil Territorial après avis du service de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance) est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la réception du dossier de demande complet.

En l'absence de réponse dans ce délai de 4 mois, l'agrément est réputé acquis ; toutefois, ce délai de 4 mois peut être prolongé de 2 mois par décision motivée de la présidente du conseil territorial. Dans ce cas, un arrêté est délivré sans délai sur demande du candidat, par le conseil territorial. La décision ou l'arrêté précise le nombre de mineurs et de jeunes majeurs que l'assistant familial est autorisé à accueillir simultanément. Ce nombre est limité à 3 (mineurs et majeurs de moins de 21 ans confondus).

Une dérogation peut autoriser l'accueil de plus de 3 jeunes simultanément, si les conditions d'accueil le permettent et pour répondre à des besoins spécifiques ; l'agrément est accordé pour une durée de 5 ans. Tout refus est motivé.

### MODIFICATION, SUSPENSION OU RETRAIT DE L'AGRÈMENT.

Si les conditions de l'agrément cessent d'être remplies, le Conseil Territorial peut, après avis d'une commission consultative paritaire Territoriale, modifier le contenu de l'agrément ou procéder à son retrait.

En cas d'urgence, il peut suspendre l'agrément.

Durant la période de suspension, aucun jeune ne peut être confié.

Toute décision de retrait ou de suspension de l'agrément ou de modification de son contenu est motivée et transmise sans délai à l'intéressé.

A noter : lorsque l'assistant familial change de résidence, son agrément reste valable sous réserve d'une déclaration préalable adressée au président du conseil général du département de sa nouvelle résidence.

### COMMENT RENOUVELER SON AGRÈMENT ?

Dans l'année qui précède la date d'échéance de l'agrément, et au plus tard 4 mois avant cette date, la présidente de Conseil Territorial demande à l'assistant familial s'il souhaite renouveler cet agrément.

Si l'assistant familial souhaite renouveler son agrément, il doit en faire la demande au moins 3 mois avant la date d'expiration de son agrément en cours. Le renouvellement de l'agrément est soumis aux mêmes conditions que la 1ère demande.





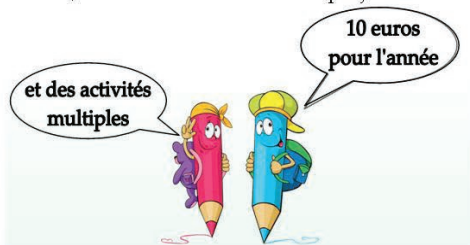
## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

### Les activités proposées:

1. Initiation aux nouvelles technologies
2. Activités physiques et sportives
3. Activités de lecture et culturelle en BCD
4. Activités manuelles et artistiques
5. Audio visuel Multimédia
6. Etudes Surveillées
7. Jeux divers
8. Musique et chant
9. Jeux de société
10. Danse
11. Activités autour de l'alimentation

Les activités sont élaborées en cohérence avec les âges des enfants et des cycles de l'école, et tiennent compte de la situation et du projet de chaque école.

All the activities are done in accordance with the age of the children and the cycle of the school, and also with the schools projects.



## Vacances Scolaires

**Rentrée scolaire :** Mardi 1er septembre 2015

**Toussaint :** Du vendredi 16 octobre 2015  
Au mardi 03 novembre 2015

**Noël :** Du vendredi 18 décembre 2015  
Au lundi 04 janvier 2016

**Carnaval :** Du mercredi 03 février 2016  
Au lundi 15 février 2016

**Pâques :** Du vendredi 19 mars 2016  
Au lundi 04 avril 2016

**Mai :** Du mercredi 04 mai 2016  
Au le 09 mai 2016

**Abolition de l'esclavage :** vendredi 27 mai 2016

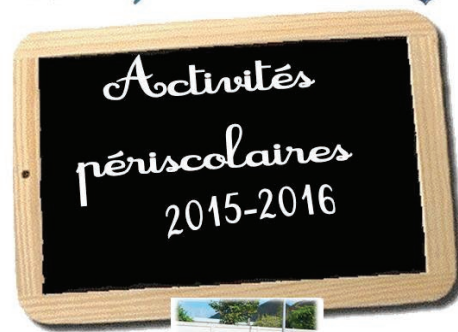
**Début des grandes vacances:** le 04 juillet 2016



### Service Péri et Extrascolaire Annexe de la CTOS

Ancienne Ecole maternelle Evelina Halley  
Marigot 97150 SAINT-MARTIN  
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15  
Télécopie : 0590 29 51 46

Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires  
Service Péri et Extrascolaire



**Nouveau**  
\* l'Accueil  
du matin

Du 1er septembre 2015 au 01 juillet 2016

### Nos Accueils Périscolaires

#### Maternelles

Evelina Halley  
Ghislaïne Rogers  
Eliane Clarke  
Jean Anselme  
Jérôme Baupere  
Siméon Trot

#### Élémentaires

Aline Hanson  
Elie GIBS  
Emile Choisy  
Marie-Amélie Leydet  
Hervé Williams  
Nina Duverly  
Omer Arrondell  
Clair Saint-Maximin

#### Primaires

Emile L'Armonie  
Marie-Antoinette Richards

## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2015 - 2016

### Programme / Planning

SEPTEMBRE	Début des Activités périscolaires 20 et 21 Journées du patrimoine 11 au 16 La semaine du goût
OCTOBRE	Accueils de Loisirs des vacances de la Toussaint
NOVEMBRE	Du 19 au 30 octobre 2015 Le 11 Saint-Martin's Day 15 au 20 Semaine des droits de l'enfant 23 au 27 Semaine de la science
DECEMBRE	Le 1 <sup>er</sup> La journée de lutte contre le SIDA Le 2 Rencontre sportive USEP CTOS (Cycle 1) Le 9 Rencontre sportive USEP CTOS (Cycle 2) Le 16 Championnat USEP CTOS (Cycle 3) 7 au 18 La caravane de Noël 4 au 8 Semaine de la paix
JANVIER	Le 21 La journée internationale de la langue.
FEBVRIER	Parade du Carnaval Arrow-root jolification
MARS	Le 20 La journée autour du conte Le 21 La journée mondiale de la poésie Le 22 Journée mondiale de l'eau 16 au 20 Semaine des mathématiques
AVRIL	Accueils de Loisirs des vacances de pâques Du 21 mars au 2 avril 2016
MAI	6 mai La journée mondiale du coloriage 27 mai Commémoration : Abolition de l'esclavage Spelling Bee inter accueil Fin mai Fête des mères et des pères
JUIN	Le 1 <sup>er</sup> Rencontre sportive USEP CTOS (C1) Le 8 Rencontre sportive USEP CTOS (C2) Le 15 Championnat sportif USEP CTOS CUP (C3) Le 21 Fête de la musique
JUILLET	Accueils de Loisirs de juillet 2016

### Les horaires des accueils

	Matin	Midi	Soir
Lundi	7h00/7h50	11h30/13h05	15h00/17h00
Mardi	7h00/7h50	11h30/13h05	15h00/17h00
Mercredi	7h00/7h50		
Jeudi	7h00/7h50	11h30/13h05	15h00/17h00
Vendredi	7h00/7h50	11h30/13h05	15h00/17h00

\* L'accueil du matin sera ouvert dans certaines écoles à compter de janvier 2016.



Dans le cadre du périscolaire, des activités sportives, culturelles et artistiques sont proposées à vos enfants.

Les inscriptions sont assurées par le service inscription de la CTOS situé à l'annexe, ancienne école maternelle Evelina Halley à Marigot.

Les frais sont de 10€ (dix euros) par enfant et par année scolaire, arrêtés par décision du Conseil d'Administration de la CTOS. Les règlements se font auprès des régies.

#### Pièces à fournir

Copie du carnet de Vaccination  
Assurance en responsabilité civile

#### Les écoles changent de patronymes

##### Maternelles

Grand Case devient : Ghislaine ROGERS  
Sandy Ground devient : Jérôme BEAUPERE  
Quartier d'Orléans 1 devient : Eliane CLARKE  
Quartier d'Orléans 2 devient : Jean ANSELME

##### Élémentaires

Sandy Ground devient : Aline HANSON  
Hervé Williams 1 devient : Marie-Amélie LEYDET  
Hervé Williams 2 devient : Hervé WILLIAMS  
Quartier d'Orléans 1 devient : Omer ARRONDELL  
Quartier d'Orléans 2 devient : Clair SAINT-MAXIMIN

##### Primaires

Cul de Sac devient : Emile L'ARMONIE  
Rambaud devient : Marie-Antoinette RICHARDS



Within the framework of the extracurricular program, sports, cultural and artistic activities are being proposed to your children.

Registrations are taking place at the registrar's office located at CTOS second office, at former Evelina Halley Kindergarten in Marigot.

As per a decision taken by the Board of CTOS, the inscription fee is € 10 (ten euros) per child per school year. Installments can be paid at the receiver's office.

Every day Monday, Tuesday, Thursday and Friday from 7am to 7:50am (before school)  
From 3pm to 5pm (after school)

#### Necessary documents :

Copy of the vaccination book  
Certificate of liability insurance



For more information, please contact the Service for Extracurricular and After School Activities

Located at the CTOS second office  
At the Evelina Halley Kindergarten in Marigot  
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15



- Collectivité de Saint-Martin -

*Ensemble,  
Construisons l'Avenir*



Toute l'actualité de la Collectivité de Saint-Martin sur :  
[www.com-saint-martin/](http://www.com-saint-martin/) |  « Collectivité de Saint-Martin – our news »

Collectivité de Saint-Martin BP 374 – 97054 Saint-Martin cedex  
Téléphone : 05 90 87 50 04 | Télécopie : 05 90 87 88 53